

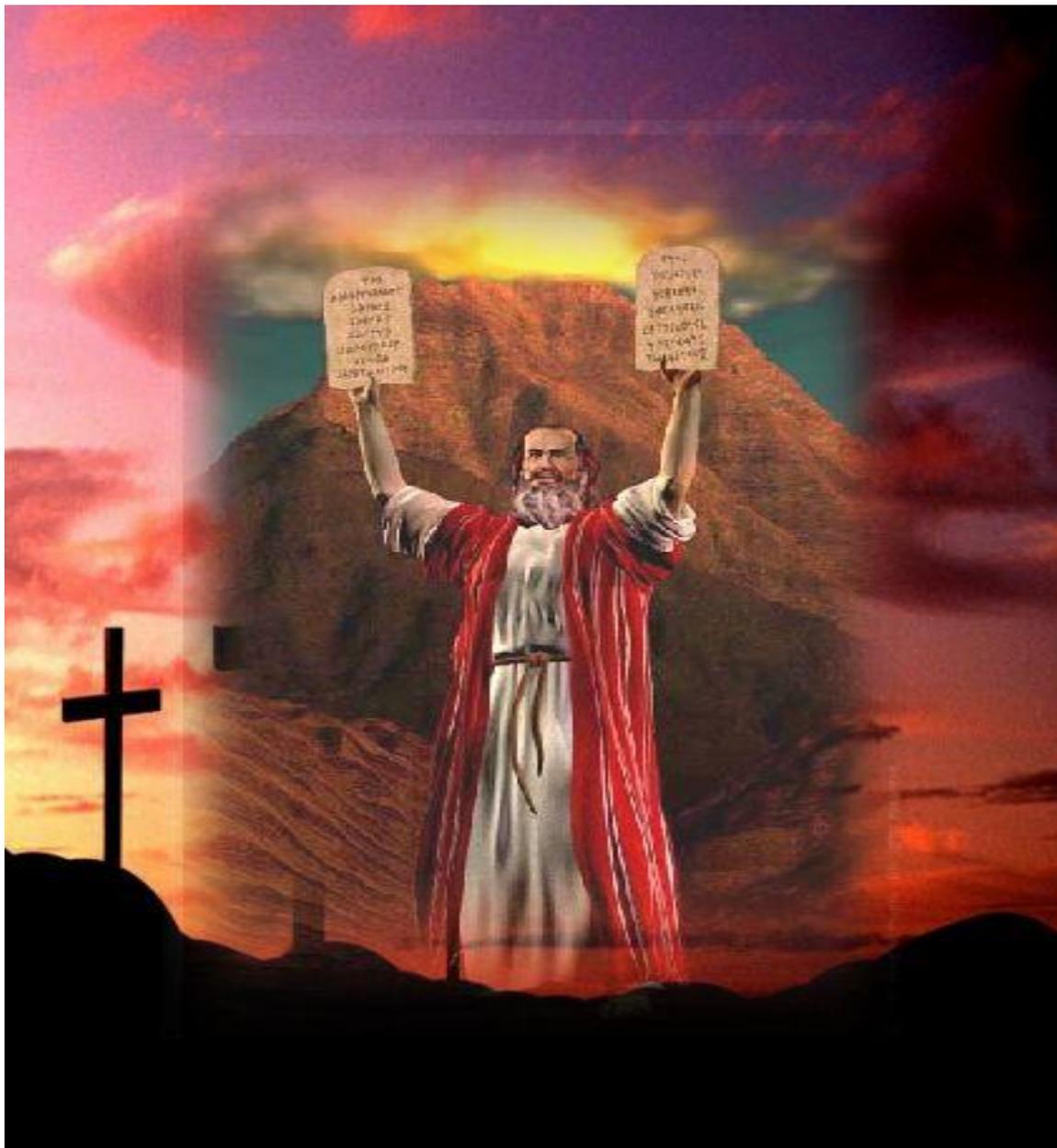


LA LOI
DE
L'ANCIENNE
ALLIANCE

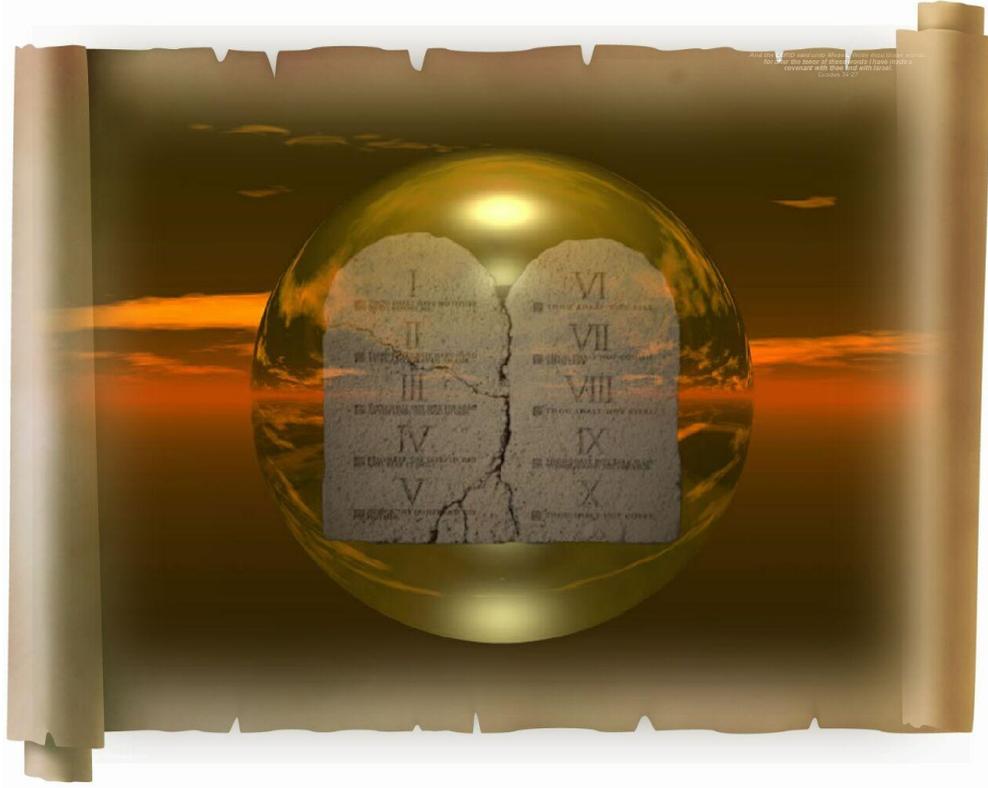
PAR
JEAN LEDUC

LA LOI DE L'ANCIENNE ALLIANCE

par Jean leDuc



LES DIX COMMANDEMENTS



EXODE 20: 2-17

- 1** Alors Dieu prononça toutes ces paroles, en disant:
- 2** JE SUIS YEHOVAH ton Dieu, qui t'ai retiré du pays d'Égypte, de la maison de servitude.
- 3** Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.
- 4** Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance des choses qui sont là-haut dans les cieux, ni ici-bas sur la terre, ni dans les eaux sous la terre;
- 5** Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point; car JE SUIS YEHOVAH ton Dieu, un Dieu jaloux, qui punit l'iniquité des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent,

6 Et qui fais miséricorde jusqu'à mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.

7 Tu ne prendras point le nom de YEHOVAH ton Dieu en vain; car YEHOVAH ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain.

8 Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier;

9 Tu travailleras six jours, et tu feras toute ton œuvre;

10 Mais le septième jour est le repos de YEHOVAH ton Dieu; tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes;

11 Car YEHOVAH a fait en six jours les cieux et la terre, la mer et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour; c'est pourquoi YEHOVAH a béni le jour du repos et l'a sanctifié.

12 Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés sur la terre que YEHOVAH ton Dieu te donne.

13 Tu ne tueras point.

14 Tu ne commettras point adultère.

15 Tu ne déroberas point.

16 Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain.

17 Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à ton prochain.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1

LA LOI AU NIVEAU DES JUIFS ET NON-JUIFS

CHAPITRE 2

LES CONFLITS INCESSANTS ENTRE LA LOI ET LA GRÂCE

CHAPITRE 3

OBSERVATION DE LA LOI SOUS LA GRÂCE ?

CHAPITRE 4

NOUVELLE NATURE DES ENFANTS DE LA PROMESSE

CHAPITRE 5

LE BUT DES 10 COMMANDEMENTS

CHAPITRE 6

LE SABBAT SOUS LA NOUVELLE ALLIANCE

CHAPITRE 1

LA LOI AU NIVEAU DES JUIFS ET NON-JUIFS

Tout semble indiquer que «la loi de l'Ancienne Alliance» a autant d'interprétations que le diable a de faces. Elle est mal comprise par presque tous ceux qui se disent chrétiens, un grand nombre cherchant encore ses applications en vue de leur salut ou de leur sanctification. Pour enlever toute ambiguïté, mentionnons dès le début que **«LA LOI DE DIEU OU LOI DE L'ANCIENNE ALLIANCE A ÉTÉ DONNÉE AU PEUPLE D'ISRAËL SEULEMENT ET NON À TOUTES LES NATIONS DE LA TERRE»**, et ceci il est important de le comprendre le plus rapidement que possible (Exode 19:1; 20:1,2; Deutéronome 4:10). La Bible est très claire sur ce sujet. **Bref, à moins que vous soyez de l'ancienne nation d'Israël, la loi que les anciens Hébreux ont reçu de Dieu par l'entremise de Moïse, ne s'applique point à vous.** Aussi, quoiqu'un chrétien authentique est souvent considéré comme un Juif réel (Romains 2:28,29), cela ne signifie aucunement qu'il soit encore sous les obligations de la loi, car il est Juif au niveau de l'Esprit et non de la chair.

Avant qu'un taré dise *«mais cela voudrait dire que l'on peut tuer, voler, ou sauter la femme du voisin avec ses gros nichons»*, mentionnons que pour le restant de nous, croyants comme non-croyants, **tous ceux qui ne font pas parti du peuple**

hébraïque ou juif, la Bible dit que la loi de Dieu est écrite dans le cœur de tous les hommes pour diriger notre conscience (esprit de vie) et régir nos comportements (Romains 2:14,15), et cela depuis le début des temps lorsque Dieu souffla en l'homme l'esprit de vie (Genèse 2:7). S'il ne serait ainsi la race humaine se serait éteinte depuis très longtemps, même que nous avons tendances à notre propre destruction car le cœur de l'homme est tortueux au-dessus de toutes choses et entièrement dépravé depuis la Chute en Éden. Sans loi interne pour guider notre conscience, quoique la lumière de celle-ci est profondément obscurcie par le péché, nous n'aurions aucune restrainte et serions pire que les animaux, même que ces derniers ont souvent plus de sens que les êtres humains. Il s'agit en fait de cette loi interne ou loi morale qui fut rédigée en dix principes par Moïse sous la direction de l'Esprit de Dieu, et à laquelle fut associée tous les principes du culte dans le Tabernacle et plus tard dans le Temple. **Quand la nation hébraïque et judaïque d'Israël fut détruite de la face de la terre en l'an 70 par les armées romaines (Deutéronome 28:50-57; Daniel 9:26), ses lois ou prescriptions cessèrent évidemment d'être en vigueur puisqu'elles se rapportèrent uniquement à ce peuple et non aux Gentils (non-juifs)**. Comprenons toutefois qu'il s'agit ici des principes qui se rapportaient au culte, cérémonies, rituels, ordonnances, sacrifices, etc. **Mais la loi morale demeura dans le cœur de tous les hommes sans exception pour nous**

condamner devant Dieu, autant Juif que Grec. Israël fonctionnait d'après un système théocratique et non un système démocratique et ses principes ne peuvent être appliqués au sein d'une nation moderne, malgré toutes les prétentions qui existent à ce niveau. Nos systèmes de justice en sont que des caricatures grossières et lamentables qui dépendent plutôt de la philosophie des anciens grecs sur la démocratie (puissance des démons du peuple) qu'ils tordent à leur gré, car **nous sommes devenu nos propres dieux et maudit soit celui qui ne marcherait pas selon nos raisonnements divins.**

Ce que les juifs appellent la «Loi» est un ensemble de 613 commandements qui s'appliquent à tous les domaines de la vie quotidienne, sociale, religieuse, politique, et économique. Les détails les plus intimes comme les plus officiels sont prévus, codifiés, réglementés par la loi. Parmi ces 613 commandements, **il y en a 10 qui sont considérés comme essentiels.** Ils sont souvent nommés «le cœur de la Loi», ceux qu'il faut absolument respecter, sans négociation, sans discussion possible. Ainsi **10 commandements absolus** d'un côté, et 603 qu'il est possible d'interpréter librement de l'autre. Littéralement il s'agit dans la Bible non de 10 commandements mais de 10 paroles (Hébreu = DABAR = déclarer, ordonner, commander, avertir), mais des paroles qui détenaient une autorité souveraine de la part du Dieu Tout-Puissant et qui demandaient une obéissance absolue sous

peine de mort. Lorsque des paroles détiennent une telle autorité, ce sont obligatoirement les termes «lois, commandements, statuts, ordonnances, décret, etc...» qui sont utilisés variablement pour les décrire. En d'autres mots, il n'y a pas de différence à la base entre «une loi, un commandement, un statut, une ordonnance, un décret» car, quoique ce sont différents mots, ils représentent tous une seule et même chose. L'un et l'autre peuvent être utilisés dans un texte, le choix dépend du rédacteur pour exprimer ses idées dans un contexte donné. Nous présentons cette règle rudimentaire car il faut tout mâcher pour certains qui ne se donnent même pas la peine de comprendre les mots de leur propre langage. Quelques-uns, surtout parmi les sectes dites Évangéliques, dissocient même les dix commandements mosaïques de la loi de Dieu pour justifier leur fausse doctrine, prétendent que ceux-ci ne feraient pas parti de la loi dans le but de leur donner une continuité sous la grâce, comme nous voyons avec ceux qui s'obstinent à vouloir suivre le Sabbat. Pour ceux-ci une loi n'est pas un commandement et un commandement n'est pas une ordonnance, ce sont des choses complètement différentes dans leur cerveau hébété. Pour leur facilité la tâche, quoique nous savons qu'ils ne comprendront jamais rien car la seule loi pour eux est leur raisonnement détraqué, voici les différents synonymes des mots «commandement» et «loi» dans le Dictionnaire Crisco:

- **commandement:** autorité, avertissement, conduite, contrainte, décalogue, décret, demande, dette, devoir, direction, exploit, impératif, injonction, loi, obligation, ordre, pouvoir, précepte, prescription, puissance, recommandation, règle, responsabilité, sommation, ultimatum.

- **loi:** acte, arrêt, autorité, bill, canon, code, commandement, constitution, contrainte, décret, devoir, discipline, dogme, droit, édit, exigence, impératif, législation, norme, obligation, observance, ordonnance, précepte, prescription, principe, proposition, puissance, règle, règlement, statut.

Un grand nombre de questions théologiques ont ébranlé le christianisme à travers son histoire, surtout au niveau de la divinité de Christ, de la Trinité Ontologique, des sacrements ou ordonnances, de l'administration et de la discipline dans les prétendues églises, mais la polémique opposant les concepts de «loi» et de «grâce» est celle qui a provoqué le plus de conflits. **En fait cette controverse nous révèle la base de toutes les fausses doctrines qui surgirent depuis le temps des apôtres.** Elle est exactement la même contestation entre la Souveraineté de Dieu et la liberté de l'homme qui se veut souverain et maître de son propre destin, et qui a engendré plus d'une guerre au cours des siècles. De nos jours, le christianisme se divise en deux camps: ceux qui croient que le salut dépend des œuvres ou de leur choix personnel; et ceux qui croient que le

salut est une pure grâce de Dieu qui repose sur sa souveraineté absolue. Même si ceux qui disent croire que la grâce de Dieu est l'unique moyen de parvenir au salut ont raison, il y a encore un sérieux problème. Bien des supposés chrétiens prétendent connaître cette doctrine biblique en profondeur, mais dans la pratique, ils échouent lamentablement. Alors qu'ils aiment proclamer tout haut que le salut est une pure grâce de Dieu, ils sont fort habiles à y ajouter des clauses personnelles qui en compliquent et annule la réception. Autrement dit, **ils présentent le salut comme une grâce, en y ajoutant plusieurs conditions qu'ils jugent essentielles à son obtention**: *«C'est gratuit à condition que tu fasses ceci et cela, et que tu ne fasses plus ceci ni cela.»* Subtilement, ces faux chrétiens proposent **un salut par les œuvres déguisé en salut par pure grâce.**

Un autre fait doit aussi être éclairci: **la Loi de Moïse est indivisible**. Autrement dit, nous ne pouvons prendre que ce qui nous plaît, en rejetant ce que nous aimons moins de cette loi. À cet égard, lisons ce qui dit l'apôtre Jacques à ce sujet: *«Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous»* (Jacques 2:10). Lorsqu'on lit des textes de l'Ancien Testament qui traitent des dix commandements la Loi de Moïse, il est fréquent d'y lire que cette loi doit être prise dans son ensemble. Toute la loi devait être

observée, car **transgresser un seul de ses commandements équivalait à la transgresser entièrement**. Certains systèmes théologiques présentent une idéologie arbitraire face à la Loi. Même si la loi n'est pas le moyen d'être sauvé, ils y adhèrent quand même partiellement. Pourquoi? C'est que **la loi valorise les efforts personnels dans une vaine tentative de plaire à Dieu**, lorsque le seul moyen de plaire à Dieu est par la foi seule (Jean 6:28,29; Hébreux 11:6). Ni pouvons-nous interpréter les œuvres de la foi au même niveau que les œuvres de la loi, car les œuvres de la foi, tout comme le respire de nos poumons, sont les agissements normaux de la foi en action dans des œuvres de confiance en Christ pour toutes choses dans notre vie, elle ne proviennent pas d'obligations à observer de notre part mais de la puissance de la grâce qui agit en nous pour nous libérer de l'esclavage de la loi et de sa condamnation. Simplement dit **ce n'est pas ce que nous faisons qui compte, mais ce que Christ a fait pour nous à notre place qui compte**. Souvenons-nous que même si nous ne sommes pas sous la Loi de Moïse, nous sommes néanmoins sous la loi de Christ. (1 Corinthiens 9:20-21), non une loi d'obligations mais une loi de vie et de liberté (Romains 8:2; Jacques 1:25).

Sous la Nouvelle Alliance dans laquelle tous les croyants participent, contrairement à l'Ancienne Alliance qui était réservée uniquement au peuple juifs, **il n'y a plus aucune obligation à**

observer quelques ordonnances de la loi, mais seulement un esprit de liberté et de bons conseils avantageux pour marcher dans une confiance certaine en Christ. **Les obligations de la loi ne sont pas imposer aux chrétiens non-juifs (les Gentils), même que les apôtres indiquent cela très clairement dans Actes 15:17-29.** La Loi de Moïse est souvent utilisée par des sectes chrétiennes comme standard dans le but de mériter le salut à travers une vie de sanctification par l'obéissance nécessaire à des principes bibliques sortit hors de contexte. Mais à la lumière de la Parole de Dieu, nous avons aussi vu que l'œuvre de Jésus-Christ à la croix est l'unique moyen que Dieu donne à ses élus pour l'obtention du salut et l'assurance de la gloire éternelle. Ainsi, le salut n'est pas reçu grâce aux bonnes œuvres ni à cause d'une décision personnelle, ou même à cause de notre fidélité à observer les Dix Commandements, mais comme un pur don gratuit.

La Loi est un. Dans les textes bibliques, le mot hébreu pour désigner la loi est "Torah". Ce dernier, lorsqu'il est appliqué à la Loi de Moïse est toujours au singulier. C'est la même chose avec son équivalent grec Nomos pour les textes du Nouveau Testament. Ce fait est fort important parce qu'il démontre que la Loi est indivisible. Autrement dit, elle n'est pas simplement un code renfermant plusieurs lois, mais bien **une seule loi qui renferme plusieurs ordonnances.** Voilà qui nous aide à

comprendre que la Loi doit être prise d'un seul bloc. Ainsi, on ne peut en retirer que ce qui fait notre affaire, comme le font un grand nombre de faux chrétiens qui sont déchus de la grâce pour leur persistance à vouloir se justifier par la loi.

CHAPITRE 2

LES CONFLITS INCESSANTS ENTRE LA LOI ET LA GRÂCE

Loi et grâce ne font jamais bon ménage ensemble, les deux sont entièrement contraire l'un de l'autre. Ceux qui sont sous la loi sont justifiés par les œuvres, ceux qui sont sous la grâce sont justifié par la foi. Il est impossible d'être justifié par les œuvres de la loi pour obtenir la grâce, tout comme **il est impossible d'être justifié par la foi pour ensuite observer les œuvres de la loi**. La loi porte des obligations et des condamnations, la grâce porte une liberté des obligations et une délivrance des condamnations de la loi. Dès le commencement, le christianisme a dû lutter contre le judaïsme qui était encore resté dans le cœur des premiers chrétiens. Il a fallu faire une transition, car pendant les 6 à 10 premières années, le christianisme était exclusivement composée de Juifs convertis. Depuis l'époque des premiers judaïsants jusqu'aux Ébionites, un grand nombre de prétendus chrétiens, comme nous voyons au niveau des sectes Évangéliques modernes, ont toujours voulu ajouter aux salut des conditions qui font partie de la loi de Moïse. La grâce de la Nouvelle Alliance dans le sang de Christ ne leur suffisait pas, ils ne se sentaient pas valorisé par la foi qui leur demandait de s'humilier dans la poussière et de croire simplement en Christ, ils voulaient faire quelque chose, contribuer à leur salut et leur sanctification sous l'excuse que la foi sans les œuvres est morte (Jacques 2:17). Ils n'ont jamais compris que les œuvres de la foi

sont des œuvres de confiance en Christ qui agit en nous, et non des principes d'obéissances aux exigences de la loi qui valorisent les efforts individuels. Soulignons que **la grâce du salut est entièrement inconditionnelle, et si le salut est conditionnel il l'est par rapport à ce que Christ a fait et accompli sur la croix, et non par rapport à nous et à ce que nous faisons ou ne faisons pas.** Dans le Judaïsme Messianique, comme chez tous les pseudo-chrétiens qui veulent respecter certains principes de la loi, il existe des gens sincères qui veulent observer strictement une partie de la loi comme la Dîme, le Sabbat, le repas de la Pâque, les rituels de purification avec de l'eau (Jean 3:25,26), mais ils sont sincèrement dans l'erreur. Ils veulent rendre vie à ce qui a été aboli pour les chrétiens de la Nouvelle Alliance, et en agissant ainsi ils indiquent qu'ils n'ont pas l'Esprit de Christ et qu'ils sont des réprouvés rejetés de la grâce.

Ceux qui suivent les commandements de la loi aujourd'hui sont pleins de zèle pour garder un principe que Paul lui-même avait rejeté. Il a clairement enseigné que l'observation de la loi ne sert à rien en ce qui concerne notre croissance spirituelle ou notre justification (Galates 3:1-13). Cela ne signifie pas que nous ignorions désormais l'Ancienne Alliance de la justification par les œuvres de la loi, dont l'enseignement est bénéfique pour le christianisme afin d'indiquer aux gens qu'il est impossible d'observer la loi parfaitement et qu'ils sont tous sous sa

condamnation éternelle, et les diriger à Christ qui est lui-même l'accomplissement de la loi pour nous (Galates 3:23-26). Comme nous voyons, l'Ancienne Alliance garde néanmoins son utilité sous la grâce pour indiquer aux gens qu'ils sont perdus dans leurs péchés afin qu'ils connaissent la grâce du salut en Jésus-Christ qui est l'accomplissement de la loi pour tous ceux qui croient. Elle est utile aussi pour voir comment Jésus a accompli les prophéties. On peut y étudier tous les types, représentés par exemple par le tabernacle, les Fêtes, le sacerdoce, etc. Mais si l'on croit que les Juifs ou les Gentils convertis à Christ peuvent devenir plus spirituels ou plus obéissants s'ils vivent sous la loi ou en persistant à se justifier par leurs propres œuvres, leurs choix personnels, leur obéissance, ou leur persévérance, on perd totalement le bénéfice de la puissance de l'Évangile, en tant que Nouvelle Alliance pour se remettre sous la condamnation de l'Ancienne Alliance. L'apôtre Paul s'est clairement élevé contre cette idée, au point qu'il a dû reprendre sévèrement toutes les églises de la Galatie, parce qu'elles avaient voulu rajouter la loi à l'Esprit de grâce qui les animait au commencement.

Certains commentateurs ont artificiellement divisé la loi de Moïse en lois civiles (ou judiciaires), lois cérémonielles et lois morales. Cela peut représenter un avantage lorsqu'on étudie toutes ces lois, mais la Bible ne fait pas de telles distinctions. Les docteurs de la loi peuvent ne pas être d'accord sur le contenu exact de ces

catégories qui servent uniquement à l'étude d'un ensemble d'éléments qui composent un tout. Il n'existe pas de lois civiles, cérémonielles, et morales indépendamment l'une de l'autre, car la loi est un ensemble composé de différents éléments qui dépendent tous d'une unité. On ne peut pas avancer des critères personnels pour subdiviser ainsi la loi de l'Ancienne Alliance. Les rabbins considèrent que la loi tout entière est composée de 613 commandements, dont 365 sont des interdictions, et 248 des commandements proprement dits. La loi fait indiscutablement un tout, même si certains pensent que l'on peut la subdiviser pour l'étudier. On ne peut pas dans la pratique subdiviser la loi, la Parole de Dieu ne le fait pas et nous devons jamais le faire, autrement nous tomberions dans les fausses doctrines des réprouvés. Cela donnerait l'impression erronée que la Bible fait des divisions qui, en fait, n'existent pas. La conséquence, c'est que **certains mouvements prétendent chrétiens comme les Adventistes du Septième Jour et la secte néfaste de la gourou Michelle d'Astier de la Vigerie, écartent certains commandements, pour en conserver d'autres qu'ils continuent à pratiquer.** La Bible n'enseigne pas cela, au contraire elle condamne une telle pratique infâme à maintes reprises.

Le mot «loi» (NOMOS en grec) peut s'appliquer aux Dix Commandements, aux statuts et décrets donnés sur le Mont

Sinaï, aux cinq Livres de Moïse (le Pentateuque), ou à l'ensemble de l'Ancien Testament qui se nomme aussi l'Ancienne Alliance, selon le contexte. En général, l'apôtre Paul emploie le mot «loi» pour désigner les commandements donnés par Dieu à Israël. Il y en avait 613, et pas seulement 10, mais les 10 sont considéré comme le cœur de la loi. Sur le Mont Sinaï, Dieu a donné à Moïse les Dix Commandements, écrits sur deux tables de pierre par le doigt de Dieu Lui-même Il s'agissait de la loi interne que Dieu avait mis dans le cœur de l'homme qui fut révélée pleinement à Moïse et écrite sur des tables en pierre. **La loi interne fut codifiée et donnée le statut d'autorité divine pour Israël, tout en dévoilant aux hommes de tous les peuples ses principes et sa validité comme règle de la conscience.** En fait, le Code de Babylone dit aussi «la loi de Hammourabi», connu aussi par les Égyptiens et les Grecs, contient plusieurs articles qui concordent avec la loi de Moïse, nous indiquant que les hommes cherchaient à systématiser la loi interne pour qu'elle soit mieux comprise et observée afin de maintenir l'ordre dans la société. Mais ce fut Moïse qui en obtint la pleine révélation de Dieu pour son peuple élu. Dieu donna aussi à Moïse ce que l'on appelle la «loi orale», consistant en 603 commandements. Plus tard, Moïse les mit par écrit. Toute la loi fut placée à l'intérieur du tabernacle. Elle constitue ce que l'on appelle «la loi de Moïse» et le Seigneur Jésus y fait souvent référence.

Aujourd'hui, certains groupes chrétiens qui observent la loi veulent écarter les 603 lois diverses, pour ne garder que les Dix Commandements. Ils oublient que les Dix Commandements n'ont jamais été séparés du reste de la loi de Moïse, ils forment un tout avec l'ensemble de toutes les ordonnances. Ceux qui étaient sous l'Ancienne Alliance considéraient les 613 commandements comme un tout indissociable, et s'efforçaient de les pratiquer tous. D'autres groupes considèrent que certaines lois sont toujours valables pour eux aujourd'hui, comme principes de vie, alors que les autres lois sont devenues obsolètes. Ils ne comprennent pas comment la loi fonctionne. Elle est à prendre dans sa totalité, ou à laisser complètement. La loi expose toute une législation qui concernait tous les aspects de la vie d'Israël. Dans l'Ancienne Alliance, le mot hébreu Torah est toujours employé au singulier, et désigne les cinq Livres de Moïse. Dans la Nouvelle Alliance nommée aussi Nouveau Testament, le mot «NOMOS» est également toujours utilisé au singulier, comme dans l'Évangile de Jean: «La loi (NOMOS) a été donnée par Moïse» (Jean 1:17). Jacques a écrit: «Quiconque observe toute la loi, mais pêche contre un seul commandement, devient coupable de tous» (Jacques 2:10). La raison est simple et ne demande aucune connaissance théologique ni académique: **la loi forme un tout indivisible, tout comme Dieu est indivisible.** Si la loi ne formait pas un tout, celui qui aurait violé un seul commandement n'aurait été coupable que vis-à-vis de ce commandement. Tandis

que la Bible déclare que **celui qui viole un seul commandement de la loi est coupable de tous les autres !** Toute la loi forme une chaîne interconnectée. Observer qu'une seule partie de la loi revient à ne pas l'observer du tout. Si vous ne l'observez pas dans son intégralité, vous devenez aussi coupable que ceux que vous tentez de mettre sous votre loi. **Celui ou celle qui dit qu'un simple petit mensonge est coupable d'avoir brisé toute la loi et est condamné à mort non seulement comme un menteur, mais aussi comme un hypocrite, un meurtrier, un voleur, un diffamateur, un adultère, un pédophile, un idolâtre, etc, même s'il n'a pas commis tous ces actes atroces. En d'autres mots il récolte tous les péchés des autres depuis le début des temps et subi les châtements éternels pour tous les crimes odieux de l'humanité dans un enfer réel, et cela est le lot de tous les réprouvés.** Tel sont les horribles conséquences de briser le moindre des commandement de Dieu.

Vrai que les chrétiens ne sont plus obligés d'obéir aux lois cérémonielles, mais certains prétendent qu'ils doivent continuer à obéir aux lois morales des Dix Commandements, et **ces réprouvés sont en grand nombre de nos jours.** Ils disent que nous devons obéir non à tous les détails de la loi, mais à son intention morale seulement, ce qui est de la pure hypocrisie. Mais comment pouvons-nous séparer les lois morales des pénalités qui

y sont attachées ? A quel moment Dieu a-t-Il abandonné les pénalités qu'Il avait attachées à la violation de ses lois morales dans l'Ancienne Alliance ? **Suivre ces lois revient aussi à accepter les pénalités.** Par exemple, si quelqu'un viole le sabbat, la loi vous impose de le lapider, ce qui veut dire que nous devrions lapider un grand nombre d'Évangéliques ! Pour tenter de se sortir de ce problème, certains disent que l'observation des lois morales n'a rien à voir avec l'obtention du salut, elle nous donnerai simplement une règle de vie dans laquelle nous devons marcher. Mais c'est la loi morale qui nous condamne devant Dieu et c'est cette même loi qui est écrite dans le cœur de tous les hommes qui a été codifiée par Moïse. **Cela revient à dire que le Saint-Esprit a été donné aux Chrétiens pour leur permettre d'observer les lois morales de l'Ancienne Alliance, ce qui est un blasphème contre le Saint-Esprit, le péché impardonnable !** Des passages comme Luc 2:21-29 et Marc 7:8-13 nous montrent que la «loi de Moïse» est «la loi de Dieu», et qu'elle inclut toutes les lois morales, cérémonielles et civiles, sans que l'on puisse séparer ces lois des pénalités qui y sont attachées. Les termes «loi», «loi de Moïse», et «Ancienne Alliance» sont employés de manière interchangeable. Jésus a dit dans Marc 7:10: **«Car Moïse a dit: Honore ton père et ta mère; et: Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort.»** Jésus cite l'un des Dix Commandements, en l'attribuant à Moïse, et sans le distinguer des autres éléments de la loi. Ce passage

nous prouve que l'observation des lois morales implique l'acceptation des pénalités correspondantes, et cela est indéniable.

Pour les faux chrétiens, les passages de Mat. 5:17,18, indiqueraient que la loi demeurerait en vigueur pour tous jusqu'à la fin du monde: «Ne pensez point que je sois venu abolir la loi ou les prophètes; je suis venu non pour les abolir, mais pour les accomplir; Car je vous dis en vérité que, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, il n'y aura rien dans la loi qui ne s'accomplisse, jusqu'à un seul iota, et à un seul trait de lettre.» (Bible Ostervald 1877) Mais ce n'est pas cela que Jésus dit. Il affirme simplement aux juifs (et pas aux non-juifs) la continuité de l'autorité de la loi, et ceci implique les pénalités et les conséquences désastreuses qui sont liées à ses désobéissances. En d'autres mots, il déclare son ministère messianique de venir accomplir la loi et la promesse de délivrance qui avait été donnée à Adam et Ève (Ge. 3:15). Or Jésus affirme clairement aux juifs qu'il est venu non détruire la loi ou l'abolir, mais l'accomplir, c'est à dire qu'il est venu prendre sur lui toutes les pénalités et conséquences néfastes de la loi, afin de délivrer ses élus de la condamnation de la loi par la foi ou confiance en son sacrifice sur la croix. **Si la loi serait encore en vigueur pour tous les chrétiens, la valeur du sacrifice de Christ serait annulée et les mérites de notre salut qui nous y sont attribuées seraient complètement**

inutiles et nous demeurerions dans la perdition. Ceux et celles qui, de nos jours, disent que la loi morale (les dix commandements) seraient encore en vigueur, déclarent en réalité que Christ n'est pas venu accomplir la loi et ils demeurent sous sa condamnation, car **«le péché est la puissance de la loi»** (1 Corinthiens 15:56). Ils indiquent par cela qu'ils sont des ennemis de la croix et du salut par grâce. Spécifions que la loi morale demeure autoritaire chez tous les non-chrétiens en vue de leur condamnation éternelle, même que sa puissance fait encore des ravages sur le corps charnel des élus car nous sommes sauvés dans l'Esprit et non dans la chair (Romains 8:9,10). Le fait que notre corps physique est proie à toutes sortes de faiblesses, de maladies, d'infirmités, pour finalement mourir, est l'évidence que la loi demeure active dans nos corps mortels mais qu'elle a perdu sa puissance au niveau de notre esprit. Nous ne sommes plus sous sa condamnation, nous en avons été délivrés par le sacrifice de Christ sur la croix, le péché n'a donc plus de pouvoir sur nous quoique nous devons le combattre tous les jours de notre vie par la reconnaissance de sa défaite en Christ une fois pour toutes (Apocalypse 12:10-12).

CHAPITRE 3

OBSERVATION DE LA LOI SOUS LA GRÂCE ?

Les légalistes (ou nominalistes) enseignent que c'est l'observation de la loi qui rend juste. Ils disent qu'ils sont sauvés par grâce, mais que nous devons quand même observer la loi pour nous sanctifier et plaire à Dieu. Cela est l'enseignement principal de la vipère Charismatique Michelle d'Astier, et de plusieurs autres comme les Adventistes qui déforment la vérité et tordent le sens du salut par grâce. Selon la Bible, notre sanctification a commencé lorsque nous avons été justifiés. Sanctification et justification se reçoivent par la foi qui elle même est un don de Dieu à ses élus pour leur salut (Éphésiens 2:8,9; Philippiens 1:29). La justification est une déclaration légale par l'Esprit de Christ que nous sommes justes (rectifiés) devant Dieu, et la sanctification est une œuvre continue de l'Esprit de Christ dans cette justification (rectification) par la foi pour l'assurance inébranlable de notre salut. Certains croient que nous devenons plus spirituels ou plus saints en observant des lois de l'Ancienne Alliance. **Ils ont échangé la justification par la foi pour la justification par le choix et recevrons inévitablement le salaire qu'ils méritent.** La loi nous a prouvé que nous avons besoin d'un Sauveur. Or on rejette cela en se justifiant par la loi ou en ajoutant des principes de la loi à la grâce, on devient nos propres sauveurs, et on ne peut donc invoquer un Sauveur pour être sauvé, car nous serions des hypocrites et des faux chrétiens.

Si vous acceptez la loi, ou si vous persistez à vous justifier par vos propres choix et vos efforts, vous ne pouvez pas recevoir la grâce pour être sauvé, car vous seriez des réprouvés destinés aux peines éternelles. Les apôtres ont commencé par être les disciples de Jean. Dieu les préparait en utilisant la loi, avant qu'ils puissent recevoir la grâce de Celui qui est la Vérité. Dans Romains 6:14, Paul dit que les chrétiens sont, non sous la loi, mais sous la grâce. Cela nous enseigne clairement que **la loi ne sert pas à sauver ni à sanctifier les chrétiens.** Le rôle de la loi n'est pas de sanctifier mais de condamner. Ceux qui croient que la loi sert, non pas à nous sauver, mais à nous sanctifier, font une mauvaise interprétation de l'Écriture en ignorant son contexte, et s'opposent à la vérité qu'ils déforment à leur propre perte.

Dans ses écrits, Paul enseigne que la loi forme un système complet et unifié. Le plus souvent, le contexte le montre clairement. Dans Romains 8:4, il nous enseigne que «**la justice de la loi**» est «**accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit.**» Ce n'est pas nous qui accomplissons les exigences justes de la loi, cela nous est complètement impossible. C'est Christ qui les a accompli pour nous une fois pour toutes et qui en manifeste en nous les évidences par l'Esprit de sa Sainte Présence qui nous dirige. **Le chrétien n'a pas à obéir à la loi, mais à mettre sa confiance en Christ qui a**

déjà accompli la loi pour lui, car là est la délivrance et le salut. La nouvelle nature du chrétien qui est issue de la croix et de la résurrection est une nature de liberté et non d'exigences, elle ne pousse pas le chrétien à briser la loi car cela est impossible puisqu'il n'est plus sous la loi mais sous la grâce. Paul n'a jamais dit aux chrétiens qu'ils devaient observer les lois de Moïse. Si nous voulons les observer, nous devons remplir toutes les conditions que la loi demande. Nous ne pourrions observer toute la loi que si nous étions parfaits, et nous savons qu'aucun de nous ne l'est. C'est pour cela que seul Christ a pu le faire. **La loi exige une parfaite obéissance en toutes choses.** Sinon, nous sommes coupables et destinés au châtement éternel. Christ a accompli la loi pour tous ceux qui croiraient en Lui, et puisque la Nouvelle Alliance de la foi est sans conditions nous en sommes libéré. Le Seigneur Jésus n'exige plus que nous observions la loi, parce qu'Il l'a accomplie à notre place comme notre substitut. Si nous voulons observer la loi ou ajouter de ses principes à la grâce, nous déclarons par ce fait même que le sacrifice de Christ est imparfait, ce qui veut dire que nous serions encore sous la condamnation du péché et que nous ne serions point sauvé. Le mot grec traduit par «accomplir» est «PLEROO», ce qui signifie «achever complètement». Christ a parfaitement accompli toutes les exigences justes de l'Ancienne Alliance. Il nous a donné cette victoire, et une position nouvelle. Christ a dit: **«TETELESTAI ! Tout est accompli !»** et non **«tout est en voie d'être accompli**

pourvu que vous le vouliez et que vous obéissiez aux commandements». Il a tout payé pour nous, nous n'avons rien à payer, rien à faire, rien à y ajouter ! Il demande simplement que nous lui faisons confiance (Jean 6:28,29) et il nous donne lui-même gratuitement la foi en lui pour cela, et nous ne pouvons faire autre que de croire en lui (1 Pierre 1:21). **Tout est de lui, rien est de nous**; il fait toutes choses nouvelles, son nom est MERVEILLEUX ! Et comme l'apôtre Pierre a dit: «Seigneur, à qui irions-nous? Tu as les paroles de la vie éternelle; Et nous avons cru, et nous avons connu que tu es le CHRIST, le Fils du Dieu vivant.» (Jean 6:68,69)

Dans l'épître aux Romains, Paul écrit: «Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction. Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ» (Romains 3:21-24); «Car Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient» (Rom. 10:4). **C'est en ayant foi en l'œuvre parfaite de Christ que nous accomplissons parfaitement la loi, car nous recevons de lui l'assurance qu'il l'a accompli pour nous comme notre substitut.** Christ est la fin de la loi. Le mot grec traduit par fin est «TELOS», qui signifie achèvement, ou but.

Aujourd'hui, la loi a été remplacée par la confiance en Christ. Tous les types et ombres de l'Ancienne Alliance ont été remplacés par la lumière. Celui qui nous l'a donnée, Christ, n'est pas venu pour abolir la loi mais pour l'accomplir, pour l'amener à sa conclusion naturelle, et il l'a fait une fois pour toutes par son sacrifice sur la croix. Elle n'a été donnée que pour un temps. Elle ne s'applique plus au chrétien, parce qu'elle a été mise de côté. La loi de Moïse était uniquement pour Israël, mais la loi de la conscience est pour tous. La Nouvelle Alliance de la confiance en Christ est à la fois pour tous les élus dans Israël et parmi les Gentils. Nous sommes sous la grâce. La loi n'est plus notre référence. Dans la Nouvelle Alliance, Jésus est devenu notre Instructeur, par le Saint-Esprit de sa Présence en nous.

Ceux qui s'efforcent d'être justes en s'appuyant sur leurs œuvres ou leurs choix font preuve qu'ils ne connaissent pas la grâce et qu'ils n'ont pas l'Esprit de Christ. La loi a maintenu la nation d'Israël dans la servitude. En nous donnant la loi, Dieu ne voulait pas nous attirer à elle, mais à une Personne, Jésus. Le salut se trouve dans une Personne, pas dans un enseignement ni une pratique. La loi devait être un pédagogue. «Pédagogue» signifie en grec «celui qui dirige un enfant». Nous étions comme un prisonnier gardé par des soldats. Nous étions comme un enfant qui a besoin d'être éduqué par des règles, jusqu'à ce qu'il prenne de l'âge et devienne mûr. Il est alors libéré de l'autorité qui pesait

sur lui. Cela commence par la foi. La discipline régule notre vie, mais ne donne pas la vie, elle dirige plutôt à un but à atteindre.

CHAPITRE 4

NOUVELLE NATURE DES ENFANTS DE LA PROMESSE

La loi met l'accent sur l'impureté de l'homme, car la loi est la puissance du péché. Sans la loi l'homme ne serait pas conscient de sa corruption et de ses failles. La purification implique une expiation, pour laquelle il fallait une effusion de sang. Un sacrifice parfait d'un être parfait était nécessaire pour la réparation. Par la foi, nous sommes libérés de l'autorité du tuteur, ou du pédagogue, lorsque nous atteignons la maturité. **La loi de Moïse n'a plus d'autorité sur nous, parce que nous avons reçu la foi en Celui qui l'a donnée et accomplit en notre faveur.** Nous sommes à présents participants de la nature de Dieu en devenant ses enfants adoptifs. Nous avons reçu une nouvelle nature, celle de Christ en nous, l'espérance de la gloire. Nous recevons toutes les bénédictions qu'Il donne à Sa famille ! Nous bénéficions à présent d'un statut légal. Nous sommes devenus des fils et filles de Dieu par la foi, et non pas par les œuvres d'efforts personnels. **Nous ne choisissons pas de devenir des enfants de Dieu, tout comme un bébé ne choisit pas de venir au monde de ses parents.** Ceux qui ne comprennent pas comment fonctionnent la loi et la grâce ont tendance à mélanger les deux: «Dites-moi, vous qui voulez être sous la loi, n'entendez-vous point la loi ?» (Galates 4:21) Si vous voulez rester sous l'Ancienne Alliance de la justification par les œuvres d'efforts

personnels, entendez bien tout ce qu'elle exige et comprenez bien quelle en sont les conséquences pour l'éternité !

Dans Galates 4:22-31, Paul explique en quoi consistait le système de l'ancienne alliance. Ceux qui judaïsaient en appelaient à la loi. Paul fait de même, afin de montrer ce qu'exige réellement la loi. S'adressant aux Galates, Paul explique son propos en utilisant des illustrations. Il parle de deux femmes, de deux fils, de deux alliances, de deux montagnes, et de deux villes. Paul se lance dans un exposé qui est en fait allégorique (interprétation qui découvre le sens caché d'un sens littéral). Il a recours à deux symboles faciles à identifier. Il parle des deux fils d'Abraham, Ismaël et Isaac. Abraham a-t-il obtenu la promesse par les œuvres, c'est-à-dire par Agar, ou par la foi, c'est-à-dire par Sara ? Sara était stérile. Elle a attendu d'avoir un enfant, jusqu'au point où elle ne pensait plus que cela serait possible. A l'âge de 85 ans, elle est devenue impatiente, et a suggéré à Abraham de prendre pour femme sa servante Agar, pour lui donner un fils. Cette pratique était légitime à cette époque, mais ce n'était pas la volonté de Dieu. Agar devint enceinte. Sara, âgée de 86 ans, fut jalouse et la chassa. L'ange de l'Eternel intervint, et Agar revint (Genèse 16:14-16). Lorsque Abraham eut 99 ans, Dieu lui parla, lui assurant qu'il aurait un fils, par Sara. Il le réaffirme à Sara. L'année suivante, Sara a un fils. On peut dire qu'il est réellement venu à l'accomplissement des temps ! Dieu a délibérément

attendu 25 ans, à partir du moment où il avait fait la promesse à Abraham pour la première fois.

Dans Genèse 17, Dieu donna l'alliance de la circoncision: «C'est ici mon alliance, que vous garderez entre moi et vous, et ta postérité après toi: tout mâle parmi vous sera circoncis. Vous vous circoncirez; et ce sera un signe d'alliance entre moi et vous» (Genèse 17:10-11); «On devra circoncire celui qui est né dans la maison et celui qui est acquis à prix d'argent; et mon alliance sera dans votre chair une alliance perpétuelle. Un mâle incirconcis, qui n'aura pas été circoncis dans sa chair, sera exterminé du milieu de son peuple: il aura violé mon alliance» (versets 13-14). La circoncision impliquait que le sang soit versé de l'organe de reproduction, ce qui scellait la postérité des enfants de la promesse que **le Messie devait venir par le sang et dans le sang, pour verser son sang en sacrifice pour les péchés**. Pourquoi ? Parce que **depuis la Chute en Éden le péché réside dans l'âme et l'âme est dans le sang** (Genèse 9:4-6). C'est aussi pour cela que la femme a ses règles à tous les mois comme signe de la promesse que le Messie devait venir dans la chair pour écraser la tête du serpent (Genèse 3:15,16; 1 Timothée 2:15), ce qui fut accompli à la croix. Dieu changea ensuite le nom de Saraï en Sara. Pourquoi ? Parce que la circoncision a été donnée lorsque Abraham et Sara ont tenté de recevoir la promesse par la chair en utilisant Agar ! **Il fallait que**

son nom soit changé, pour qu'elle puisse recevoir la promesse. Adam a été puni pour avoir écouté l'avis impie de son épouse qui l'incita à l'indépendance de Dieu. Il en a été de même pour Abraham: Dieu lui a donné un moyen de se rappeler qu'il ne devait jamais placer sa confiance dans la chair. **On ne peut pas obtenir les promesses de Dieu en ayant recours à nos capacités humaines, que ce soit nos choix personnels, nos actions ou notre conduite.** L'alliance avec Abraham est associée à la terre de Jérusalem. Cette alliance de la circoncision de la chair devait se perpétuer pour Israël, et fut reprise dans la loi de Moïse.

Paul emploie ce raisonnement pour montrer que **le salut ne s'obtient pas par les efforts de l'homme**, mais par la foi seule, en faisant confiance à ce que Dieu dit et à ce qu'Il peut faire et a déjà fait en Christ. Au verset 23 de Galates 4, Paul parle de deux femmes, Agar et Sara. Mais Ismaël, conçu de la servante, est né selon la chair, tandis qu'Isaac est né en vertu de la promesse. Ce n'est pas Ismaël qui est l'héritier, car sa mère l'a conçu de manière naturelle. Alors qu'Isaac a été conçu par une mère qui était incapable de concevoir de manière naturelle. Il fallait une intervention surnaturelle de Dieu. La Nouvelle Alliance ou Nouveau Testament représente l'intervention surnaturelle de Dieu, et l'Ancienne Alliance l'intervention naturelle de l'homme. L'Ancienne Alliance ne pouvait pas sauver, elle n'avait aucune

puissance, tandis que la Nouvelle Alliance dans le sang de Christ sauve parfaitement: «Ces choses sont allégoriques; car ces femmes sont deux alliances. L'une du mont Sinaï, enfantant pour la servitude, c'est Agar, car Agar, c'est le mont Sinaï en Arabie, et elle correspond à la Jérusalem actuelle, qui est dans la servitude avec ses enfants. Mais la Jérusalem d'en haut est libre, c'est notre mère» (versets 23-26). Chacune de ces deux femmes représente une Jérusalem: la Jérusalem terrestre et la Jérusalem céleste. **Seuls ceux qui sont justifiés par la foi hériteront de la Jérusalem céleste.** C'est sur le Mont Sinaï que la loi a été donnée à Israël. **Tous ses commandements n'ont été institués que pour séparer Israël des nations, et pour les condamner.** Quand on prouve l'incapacité de l'homme à satisfaire les exigences de Dieu, on prouve aussi à quel point Dieu est saint. Le peuple d'Israël n'a jamais pu observer toute la loi, malgré tous ses efforts.

Ceux qui se mettent sous la loi sont donc vraiment les fils d'Agar, **des rejetés de la grâce.** Ils s'efforcent d'obtenir la bénédiction par leurs propres efforts. Rappelez-vous la gloire qui s'est manifestée sur la Mont Sinaï. Dans le Nouveau Testament, 2 Corinthiens 3:1-18 nous montre que cette gloire a été passagère. «Mais la Jérusalem d'en haut est libre, c'est notre mère» (Galates 4: 26). Ceux qui sont justifiés par la foi héritent de la Jérusalem céleste. Elle est la mère de tous les croyants qui étaient destinés

à croire pour avoir la vie éternelle (Actes 13:48): «Pour vous, frères, comme Isaac, vous êtes enfants de la promesse» (Galates 4: 28). **La promesse était reçue par la foi.** Ismaël n'est pas venu par la foi. Il ne représente pas la foi. Ismaël semblait représenter une bénédiction, mais la suite des temps allait montrer qu'il a été une source de conflits. Il en est de même pour l'Ancienne Alliance: «Et de même qu'alors celui qui était né selon la chair persécutait celui qui était né selon l'Esprit, ainsi en est-il encore maintenant» (Galates 4:29). Paul explique la raison de ces conflits. **Ceux qui marchent par la foi sont persécutés par ceux qui tentent de vivre selon la loi.** Il en est de même pour les Juifs de l'Ancienne Alliance et ceux qui sont sous la Nouvelle Alliance. Tous ceux qui se justifient par leurs œuvres ou qui ajoutent à la grâce des principes de la loi pour leur sanctification, sont des ennemis acharnés de ceux qui sont réellement nés selon l'Esprit de liberté, et cela est surtout évident au niveau des sectes dites Évangéliques dont la base de la foi provient de l'Arminianisme. **Les disciples du libre-choix persécutent sans relâche les disciples de la Souveraineté de Dieu en Jésus-Christ, ils déforment la vérité, tordent le sens de la grâce et diffament les vrais serviteurs du Seigneur pour justifier leurs fausses doctrines et se donner de la crédibilité aux yeux de tous ceux qu'ils ont séduit.** Le plus bel exemple de cela est le Blog merdique de la vipère Évangélique Michelle d'Astier, surnommée aussi la sorcière de la

Vigier. Comme dit l'Ecclésiaste: «Ce qui a été, c'est ce qui sera; ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera, et il n'y a rien de nouveau sous le soleil.» (Ecclésiaste 1:9)

L'apôtre Paul poursuit son enseignement en disant: «Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi» (Galates 3:24). Israël a été traité comme un enfant mineur qui avait besoin d'être enseigné dans les rudiments de Dieu: «La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue. Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ» (Galates 3: 25-26); «Or, la loi ne procède pas de la foi; mais elle dit: Celui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles» (Galates 3:12). Agar représente ce «pédagogue» qu'est la loi, qui n'a plus aucune autorité sur les chrétiens. Si nous nous replaçons sous la loi, nous ne pouvons pas recevoir les bénédictions de la foi et nous sommes rejeté de la grâce tout comme Ismaël fut renvoyé. Il s'agit donc de deux alliances. L'une, du mont Sinaï, enfantant pour la servitude, c'est Agar. L'autre nous libère des obligations qui nous retenaient dans la servitude.

CHAPITRE 5

LE BUT DES 10 COMMANDEMENTS

La loi peut aussi être comparée à une baby-sitter, qui nous surveille jusqu'à ce que nous profession de foi qui nous libère de la loi, ainsi l'apôtre Paul dit à propos de ceux d'Israël qui voulaient se justifier par la loi, par rapport à la rectitude ou justice de la foi qui doit être confessée de la bouche d'un croyant: «Car ne connaissant point la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu. Car Christ est la fin de la loi, pour la justification de tout croyant. En effet, Moïse décrit *ainsi* la justice qui vient de la loi: L'homme qui fera ces choses, vivra par elles. Mais la justice *qui vient* de la foi parle ainsi: Ne dis point en ton cœur: Qui montera au ciel? C'est *en* faire descendre Christ; Ou, qui descendra dans l'abîme? C'est faire remonter Christ d'entre les morts. Que dit-elle donc? La Parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur. Voilà la Parole de la foi que nous prêchons. Elle dit que si tu confesses de ta bouche que JÉSUS EST YEHOVAH, et que tu croies dans ton cœur que comme Dieu il a ressuscité des morts, tu seras sauvé. Car du cœur, un homme croit pour déclarer l'intégrité *déjà obtenue*, et l'on fait confession de la bouche pour professer le salut *déjà reçu*.» (Romains 10:3-10)

La loi ne disparaît pas, elle demeure active au niveau de la chair pour condamner le péché puisque ses principes sont écrit dans la

conscience de tous les hommes. Tel est le but des 10 commandements, mais nous n'avons plus besoin d'elle. Nous sommes à présent héritiers de la grâce par le moyen de la foi. La foi est donc supérieure à la loi: «Ainsi tu n'es plus esclave, mais fils; et si tu es fils, tu es aussi héritier par la grâce de Dieu» (Galates 4:7). En tant que fils, nous sommes participants de la nature divine. La loi ne pouvait donner à personne le Saint-Esprit. Revenir au niveau inférieur de la loi revient à dénier notre nouvelle nature, et nous remet dans la chair, sous la coupe de l'Ancienne Alliance avec toutes ses prescriptions et condamnations. Beaucoup trop de gens qui se disent chrétiens luttent parce qu'ils ont accepté la séduction de se placer sous les lois et les règlements des hommes. Les Dix Commandements devaient révéler à l'homme la sainteté de Dieu et les normes de Sa justice. Ils révélaient le péché, en nous montrant quel était le but parfait exigé par Dieu. **Ils préfiguraient la justice de Christ.** Ils ne sont plus, pour nous chrétiens, des instructions à observer, mais ils doivent nous conduire régulièrement dans notre conscience à la Personne qu'ils préfiguraient à savoir Jésus-Christ, Roi des rois et Seigneur des seigneurs. Nous ne sommes plus sous la loi. Jésus S'est placé entre nous et la loi, il a subi son plein châtiment éternel à notre place afin que nous en soyons délivré par le moyen de la foi qu'il accorde gratuitement à tous ses élus. Nous sommes à présent «sous Lui» car nous sommes «en Lui». **Les 10 commandements sont donc devenus des**

ordonnances sans vie, qui ont eu leur utilité en leur temps, mais qui ne concernent plus les chrétiens. A la place de la loi, Dieu nous a envoyé le Saint-Esprit, et nous a placés sous une meilleure Alliance: «**Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli**» (Romains 7:6). Cette Nouvelle Alliance est meilleure dans ses commandements. Elle nous offre un Médiateur parfait. Elle est aussi meilleure, car la grâce et le Saint-Esprit de la Présence de Christ nous donnent la puissance de marcher par la foi et nous donne l'assurance de posséder la gloire finale en Christ.

Une des Épîtres de l'apôtre Paul, l'Épître aux Hébreux qui fut rédigée par Timothée, cause beaucoup de complications à un grand nombre qui manquent de réaliser qu'elle s'adresse aux Hébreux et non aux Gentils (les non juifs). Hébreux 8:8-13 nous enseigne que nous sommes au bénéfice d'une Nouvelle et meilleure Alliance. En fait, toute l'épître aux Hébreux nous montre que le fait de **mêler les deux alliances aboutit à régresser, pas à progresser**. Hébreux 12:18-24 ressemble beaucoup au passage de Galates que nous avons étudié, pour nous montrer que nous ne sommes plus dans l'Ancienne Alliance reçue sur le Mont Sinäï, mais sous une Nouvelle Alliance, bien meilleure, comme nous voyons dans Zacharie: «**Je pris ma houlette Grâce,**

et je la brisai, pour rompre mon alliance que j'avais traitée avec tous les peuples. Elle fut rompue ce jour-là; et les malheureuses brebis, qui prirent garde à moi, reconnurent ainsi que c'était la parole de l'Eternel. Je leur dis: Si vous le trouvez bon, donnez-moi mon salaire; sinon, ne le donnez pas. Et ils pesèrent pour mon salaire trente sicles d'argent» (Zacharie 11:10-12). Il est clair que cette prophétie se rapporte à Judas qui a trahi le Seigneur Jésus, mais elle se rapporte aussi à tous ceux qui trahissent Christ en régressant à la loi pour se justifier par les œuvres d'efforts personnels, tout comme le firent les Juifs du temps de l'Église primitive. Quoique l'Épître aux Hébreux s'adresse à ce peuple, nous en tirons des leçons en établissant des parallèles.

Beaucoup de Chrétiens croient à tort que si nous n'avons plus de loi, nous tombons dans l'anarchie. Certes, la loi est obsolète et a été accomplie pour nous en Christ. Mais cela ne signifie pas que nous ne sommes plus sous aucune loi ! Car toutes les prescriptions morales de la loi et des Dix commandements sont reprises dans la loi de Christ sous la Nouvelle Alliance de confiance en Celui qui a accompli la loi pour nous. La loi morale existait avant la loi de Moïse du fait qu'elle est écrite dans le cœur de tous les hommes, et continue à exister après la fin de la loi. Mais la loi ne concerne que ceux qui sont sous la loi, c'est à dire à ceux qui ne connaissent pas la grâce de Dieu dans leur vie ou qui

prétendent la posséder en y ajoutant des prescriptions de la loi. Elle ne s'applique donc pas aux chrétiens réels, qui ne sont pas sous la loi, mais sous la grâce, **leur conscience est libéré des condamnations de la loi**. En revanche, si elle ne s'applique pas aux chrétiens, elle s'applique à tous les autres hommes de la terre pour les condamner afin que la justice de Dieu soit pleinement manifestée lors du jugement dernier. Les pécheurs sont tous concernés par le ministère de la proclamation de la loi: «Or, nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu» (Romains 3:19). Le Corps de Christ échappe au ministère de condamnation de la loi (2 Corinthiens 3:9; Romains 8:1-2). Les chrétiens, n'étant plus sous la loi de l'Ancienne Alliance, échappent à la juridiction de la loi (Romains 3:19), car ils sont, non sous la loi, mais sous la grâce (Romains 6:14): «Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi» (Galates 5:18).

Ceux qui suivent les commandements de la loi aujourd'hui doivent faire un exercice charnel, qui consiste à choisir arbitrairement dans la loi ce qu'ils veulent garder de l'Ancienne Alliance. C'est avoir une mauvaise compréhension des enseignements du Nouveau Testament, de la vie sous la grâce et de la marche par l'Esprit qui aboutit à des fausses doctrines et à la damnation éternelle. Cela produit une constante confusion et

tend aux séductions du légalisme, dont le fruit est la division et dont le résultat est la perte. Rechercher la sanctification en mêlant la loi et la grâce est une erreur fatale, qui remet ces personnes sous le joug du péché, car cela les fait sortir de la grâce. Non que ces gens auraient déjà reçu la grâce, mais que connaissant ce qu'elle signifie, ils la rejettent en déformant sa signification tout en prétendant la posséder. Cela concerne aussi bien l'observance du sabbat, que celle de tout autre commandement et ordonnances de la loi.

CHAPITRE 6

LE SABBAT SOUS LA NOUVELLE ALLIANCE

Dans tout le Nouveau Testament nous trouvons seulement deux références concernant le sabbat: «Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats» (Colossiens 2:16); «Car il a parlé quelque part ainsi du septième jour: Et Dieu se reposa de toutes ses œuvres le septième jour» (Hébreux 4:4). Dans ces deux passages, l'apôtre Paul explique clairement que **les chrétiens n'ont aucune obligation d'observer ce jour**, comme s'il s'agissait d'un commandement de Dieu. Alors que les Hébreux, sous l'Ancienne Alliance, devaient observer le sabbat. Sous la Nouvelle Alliance, ni les Juifs ni les Gentils n'ont l'obligation de le faire. Après la mort et la résurrection de Jésus-Christ, nous ne trouvons aucun commandement de Christ ordonnant à l'Église d'observer le sabbat. Si l'on observe le jour du sabbat, on doit aussi accepter l'obligation d'observer l'année sabbatique: «Pendant six années tu ensemenceras ton champ, pendant six années tu tailleras ta vigne; et tu en recueilleras le produit. Mais la septième année sera un sabbat, un temps de repos pour la terre, un sabbat en l'honneur de l'Éternel: tu n'ensemenceras point ton champ, et tu ne tailleras point ta vigne. Tu ne moissonneras point ce qui proviendra des grains tombés de ta moisson, et tu ne vendangeras point les raisins de ta vigne non taillée: ce sera une année de repos pour la terre» (Lévitique

25:3-5). En outre, les versets 8 à 35 parlent de l'obligation de respecter l'année du Jubilé, après sept sabbats d'années, c'est-à-dire tous les cinquante ans. Au cours de cette année, il ne fallait ni semer ni récolter. Tous les esclaves devaient être libérés, et les terres achetées pendant les 49 années précédentes devaient être rendues à leurs propriétaires originaux. Toutes les dettes devaient être annulées. Ceux qui enseignent qu'il faut respecter l'obligation du sabbat hebdomadaire sont dans l'obligation aussi d'obéir aux autres commandements concernant l'année sabbatique et le Jubilé, car la Loi est un tout indivisible. Ils devraient rendre les terres qu'ils ont achetées, et annuler les dettes de leurs débiteurs.

Le Seigneur notre Dieu déclara par le prophète Osée: «Je ferai cesser toute sa joie, ses fêtes, ses nouvelles lunes, ses sabbats et toutes ses solennités» (Osée 2:11). Dieu dit ici Lui-même qu'Il fera cesser tous les sabbats. **Le sabbat n'est donc pas destiné à être une institution permanente.** Il ne pouvait pas être observé par Israël dans sa captivité, et ne correspond certainement pas à la dispensation actuelle de la Nouvelle Alliance de la grâce qui nous libère de l'esclavage de la Loi. Jésus a-t-Il observé le sabbat ? Oui, mais pour quelle raison ? Il est né sous la loi, et a accompli toute la loi. S'il avait violé la plus petite disposition de la loi, Il n'aurait pas été qualifié pour être le Messie. Il n'aurait pu prendre tous nos péchés sur Lui à la croix. Il

serait devenu un transgresseur et un pécheur comme nous. Il est écrit dans l'épître aux Galates: «Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption» (Galates 4:4-5). **Jésus a été le seul à pouvoir observer parfaitement la loi et il l'a entièrement annulée en l'observant jusqu'à sa mort sur la croix: «Il a effacé ce qui était contre nous, l'obligation des ordonnances de la loi qui nous était contraire; et il l'a entièrement annulée, en l'attachant à la croix.»** (Colossiens 2:14). Rien n'est plus clair, toute la loi a été annulée pour les chrétiens authentiques, et pourtant des réprouvés voudraient nous faire croire qu'une des ordonnances de la Loi, notamment le Sabbat, n'a pas été annulé mais serait encore en vigueur de nos jours, contredisant la Parole de Dieu qu'ils déforment pour valider leur fausses doctrine.

Certains prétendent que Jésus est notre exemple, et que nous devons donc l'imiter en toutes choses. Mais Jésus a été circoncis le huitième jour. Il a observé toutes les Fêtes de l'Eternel. Il n'a jamais été marié et n'a jamais eu d'habitation permanente. Il a toujours répondu avec beaucoup de hardiesse à ceux qui voulaient le convaincre de péché, par rapport à la Parole. Il a accompli des miracles, marché sur l'eau, guéri instantanément ceux qui avaient des maladies de tous genres, et ressuscité des morts. Il a observé toute la loi, y compris dans ses plus petites

dispositions, qu'elle soient cérémonielles, civiles, alimentaires, etc... L'apôtre Paul n'a-t-il pas observé le sabbat ? Certes, il s'est bien rendu dans les synagogues des Juifs pour y prêcher le jour du sabbat (Actes 13:14-43, 17:2 et 18:4). Il l'a fait pour respecter la coutume des Juifs, mais quoiqu'il était lui-même Juif il ne le considérait pas comme une obligation personnelle: «Lorsqu'ils sortirent, on les pria de parler le sabbat suivant sur les mêmes choses; et, à l'issue de l'assemblée, beaucoup de Juifs et de prosélytes pieux suivirent Paul et Barnabas, qui s'entretenirent avec eux, et les exhortèrent à rester attachés à la grâce de Dieu" (Actes 13:42-43).

Quoique lui-même était un Juif de la secte des Pharisiens, Paul n'allait pas dans les synagogues pour rendre un culte au Seigneur parce qu'il était soumis aux obligations de la loi. Mais il le faisait pour la simple raison que c'était la meilleure manière de rejoindre ses frères avec le message de la puissance de la grâce qui nous délivre de l'esclavage de la Loi. **Paul et Barnabas avaient la liberté de se réunir n'importe quel jour de la semaine, ils étaient complètement libre sous la grâce de faire ainsi sans aucune obligation.** Lorsque les Juifs se sont rassemblés dans la synagogue, le sabbat suivant, ils invitèrent Paul et Barnabas à leur parler encore de l'Évangile. De nombreux Juifs et Gentils prosélytes les suivirent. Paul et Barnabas les exhortèrent à demeurer fermes dans la grâce de Dieu. Où peut-on trouver la

grâce ? Elle est en Christ qui est l'accomplissement de la Loi pour tous ceux qui croient !

Par la foi en Christ le croyant se repose de ses œuvres, il n'est plus sous les obligations de la loi, **«tel est le vrai Repos tel est le vrai Sabbat»**, il n'est pas un jour d'observances religieuses ou de mémorial, mais **un esprit de repos dans l'accomplissement de l'œuvre parfaite du sacrifice de Christ sur la croix qui nous a délivré de la malédiction de la Loi**. Ainsi dit le Seigneur Jésus: **«Venez à moi, vous tous qui êtes épuisés et surchargés, et je vous soulagerai. Chargez-vous de ma servitude, et apprenez de moi, parce que JE SUIS doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes; car ma servitude est aisée, et mon fardeau léger.»** (Matthieu 28-30) Le sabbat suivant, quand Paul et Barnabas retournèrent à la synagogue pour prêcher l'Évangile, presque tous les habitants d'Antioche étaient présents pour les entendre. Mais ils rencontrèrent une forte opposition de la part des Juifs et des Gentils convertis au judaïsme, parce que ces derniers étaient jaloux de leur succès auprès du peuple. Ils expulsèrent donc Paul et Barnabas de leur ville. Ce n'était pas la loi que Paul et Barnabas étaient venus leur prêcher, mais la délivrance de la grâce, l'Évangile de Jésus-Christ, qu'ils avaient commencé à leur enseigner. On ne peut pas utiliser ce passage pour prouver que Paul et Barnabas observaient le sabbat, tout en étant sous la

Nouvelle Alliance, car en agissant ainsi on annulerait tout le message de la grâce du Nouveau Testament.

Dans 1 Corinthiens 9:19-22, Paul nous donne la raison pour laquelle il lui arrivait parfois d'observer la loi: «Car, bien que je sois libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous, afin de gagner le plus grand nombre. Avec les Juifs, j'ai été comme Juif, afin de gagner les Juifs; avec ceux qui sont sous la loi, comme sous la loi (quoique je ne sois pas moi-même sous la loi), afin de gagner ceux qui sont sous la loi; avec ceux qui sont sans loi, comme sans loi (quoique je ne sois point sans la loi de Dieu, étant sous la loi de Christ), afin de gagner ceux qui sont sans loi. J'ai été faible avec les faibles, afin de gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, afin d'en sauver de toute manière quelques-uns.» La réponse est simple ! Paul acceptait donc de se placer dans diverses conditions, y compris sous la loi, en observant le sabbat. Mais la raison était simple: il voulait avoir l'occasion d'annoncer l'Évangile aux Juifs. Il s'est fait tout à tous, afin de pouvoir leur présenter l'Évangile de la grâce, le seul moyen d'être sauvé. Dans ses efforts d'évangélisation, Paul suivait un modèle. Il s'adressait d'abord aux Juifs. S'ils rejetaient son message, il se tournait alors vers les Gentils.

Les chrétiens ont commencé à se réunir dans le Temple des Juifs, le jour du sabbat. Après Actes 18:4-7, on ne trouve plus aucune

référence montrant que les chrétiens respectaient le sabbat. Si la raison en était que l'Église était devenue majoritairement composée de Gentils, les Actes des Apôtres (en particulier au chapitre 15) et les épîtres l'auraient mentionné. Ce n'est donc pas pour cette raison que l'observation du sabbat n'est plus mentionnée, mais à cause que **le Sabbat avait été annulé et remplacé par le repos de la grâce**. Ainsi le déclare l'Épître aux Hébreux: «Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, suivant ce qu'il a dit: C'est pourquoi j'ai juré dans ma colère, qu'ils n'entreront point dans mon repos! Cependant ses œuvres étaient accomplies depuis la création du monde; Car l'Écriture a parlé ainsi quelque part, du septième jour: Dieu se reposa le septième jour de tous ses ouvrages; Et ici encore: Ils n'entreront point dans mon repos! Puis donc qu'il ne laissera pas d'y en entrer quelques-uns, et que ceux à qui l'heureuse promesse a été premièrement faite, n'y sont point entrés, à cause de leur incrédulité, Dieu détermine de nouveau un certain jour, par ce mot: Aujourd'hui, disant par David, si longtemps après, comme il est dit plus haut: Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs. Car si Josué les eût introduits dans le repos, Dieu ne parlerait pas après cela d'un autre jour. Il reste donc au peuple de Dieu un repos de sabbat. Car celui qui est entré dans son repos, se repose aussi de ses œuvres, comme Dieu des siennes.» (Hébreux 4:3-10) Le nouveau jour mentionné dans ce texte est le jour du repos de la grâce dans lequel le

croyant en Christ se repose de ses œuvres, c'est à dire que le croyant est justifié par la foi et non par les œuvres de la Loi, il n'est plus sous aucune obligation de la Loi ni sous sa condamnation, **il est totalement libéré et se repose dans l'assurance de la grâce que Christ a tout accompli pour lui. Ceci est le Sabbat, ceci est le repos de Dieu pour tous ceux qui sont donné de croire en Jésus-Christ.**

Les Écritures auraient pu largement mentionner le fait que les Gentils qui se joignaient à l'Église avaient besoin d'être corrigés, en ce qui concerne l'observation du sabbat. **Les Gentils n'avaient pas l'habitude de se réunir le jour du sabbat pour rendre un culte à Dieu, contrairement aux Juifs.** Dans Actes 15, la lettre écrite à l'intention des Gentils parle des choses essentielles qui étaient requises des Gentils qui se convertissaient au christianisme, et qui se joignaient à des Juifs convertis. Cette lettre ne fait aucune mention de l'observation du sabbat et des Fêtes juives. Les aliments purs et impurs ne sont pas mentionnés non plus. Les Gentils devaient seulement s'abstenir des animaux sacrifiés aux idoles, des animaux étouffés, et des animaux non vidés de leur sang. Cette lettre, adressée aux chrétiens d'origine païenne d'entre les non-juifs, fut écrite, sous la direction du Saint-Esprit de la Présence de Christ, par les responsables chrétiens d'origine juive qui s'étaient réunis dans l'Église de Jérusalem. Voici quelles ont été leurs conclusions: «Maintenant

donc, pourquoi tentez-vous Dieu, en mettant sur le cou des disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ?» (Actes 15:10). Cela nous rappelle les paroles de Paul dans Galates 5:1: «C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude.» Cette lettre dit encore: «Ayant appris que quelques hommes partis de chez nous, et **auxquels nous n'avions donné aucun ordre**, vous ont troublés par leurs discours et ont ébranlé vos âmes..., il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir, de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité, choses contre lesquelles vous vous trouverez bien de vous tenir en garde» (versets 24, 28-29).

Pourquoi les apôtres ne leur avaient-ils donné aucun ordre ? Parce qu'ils étaient sous une Nouvelle Alliance, une Alliance de grâce et de liberté ! Les épîtres étaient surtout destinées à corriger des erreurs, à expliquer en profondeur ce qui avait déjà été enseigné par les apôtres, ou à communiquer aux chrétiens des révélations supplémentaires. Aucune épître ne met en garde l'Église contre le fait de faire ou de ne pas faire un culte le dimanche. Aucune ne dit qu'une telle pratique doit être considérée comme païenne. En réalité, les épîtres enseignent le contraire, en montrant que **les chrétiens disposent à présent**

d'une liberté dont les Juifs ne jouissaient pas sous l'Ancienne Alliance. En plus, Actes 20:7 décrit une transition dans l'Église primitive: «Le premier jour de la semaine, nous étions réunis pour rompre le pain.»

L'Écriture nous prouve que les premiers Chrétiens d'origine juive rompaient le pain le samedi ou le dimanche, sans aucun problème. Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, le problème du sabbat ne provoquait aucun conflit entre eux, alors qu'il existait des dissensions graves à propos de la circoncision ou de la loi. Paul écrit dans Romains 10:4: «Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient.» La foi dans l'œuvre parfaite de Christ nous permet d'accomplir parfaitement la loi, car Christ est la fin de la loi, c'est à dire qu'il l'a accompli pour nous et que nous sommes délivré de ses obligations. Le mot grec traduit par «fin» (TELOS) signifie aussi «but» et «objectif». Christ est le but. C'est Lui qui a accompli la loi, et **nous entrons par la foi dans ce qu'Il a accompli.** Voilà le repos sublime, **voilà le vrai Sabbat.** Les apôtres ne prêchaient pas le sabbat, mais la mort et la résurrection du Sauveur. C'est le message du Nouveau Testament qui nous donne le salut ! **Vous n'avez donc que deux possibilités: 1- Observer le jour du sabbat, et n'être jamais sauvé par Christ; 2- Être sauvé par Christ et ne jamais observer le sabbat.**

S'il fallait observer le Sabbat, il faudrait le faire exactement comme la Loi le stipule dans tous ses moindres détails. On a montré plus tôt qu'il était fatal d'observer la Loi de Moïse qu'en partie, parce que cela menait à la condamnation (Galates 3:10; Jacques 2:10). **Le salut ne peut s'obtenir que par la loi de vie et de liberté en Christ, et non par celle de Moïse.** Les Israélites ne devaient faire aucun travail le jour du Sabbat: «Quiconque travaille en ce jour-là sera mis à mort». On leur commandait aussi ceci: «Vous n'allez pas allumer aucun feu dans vos demeures le jour du sabbat»; et par conséquent, il était défendu de préparer la nourriture en ce jour-là (Exode 35:2-3; 16:23). **Une personne qui ramassait du bois le jour du Sabbat, sans doute dans le but de faire un feu, était frappée de mort pour avoir fait ainsi (Nombres 15:32-36).** Les prétendus chrétiens qui enseignent à leurs membres qu'il est nécessaire de garder le Sabbat, devraient donc punir de mort ceux qui y manquent. Il ne devrait y avoir, en ce jour-là, aucune cuisson de nourriture ou emploi de feu de quelque manière que ce soit; par exemple, conduire une voiture, utiliser le système de chauffage, etc., seraient défendus. Les juifs orthodoxes d'aujourd'hui nous donnent un exemple: ils restent à la maison toute la journée sauf pour des raisons religieuses, et ne s'impliquent pas personnellement dans la cuisson, le transport, etc.. La plupart des prétendus chrétiens qui déclarent observer le Sabbat sont loin de se comporter ainsi. On maintient souvent que

l'observance du Sabbat était un des 10 commandements donnés à Moïse, et que même si le reste de la loi était abolie, l'obligation d'observer tous les 10 commandements est toujours en force, ce qui est contraire à l'Esprit de liberté que nous avons en Christ. La secte des Adventistes du Septième Jour, celle des Chrétiens Messianiques, et plusieurs autres réprouvés de la sorte comme la gourou Michelle d'Astier et ses sbires, font une distinction entre la «loi morale» des 10 commandements et une prétendue «loi des cérémonies», qui seule aurait été abolie par Christ. Cette distinction n'est pas enseignée dans l'Écriture, elle est une abomination et une distorsion de la vérité. On a démontré plus tôt que la loi de Moïse est la même chose que l'Ancienne Alliance, laquelle a été remplacé par la Nouvelle Alliance. On a aussi montrer que **les 10 commandements et le commandement du Sabbat faisaient tous partie de l'Ancienne Alliance, laquelle a été aboli par Christ**. Si celui qui brisait le moindre des commandement était puni de mort physique, celui ou celle qui ajoute à la grâce des principes de la loi, des efforts ou des choix personnels, subira toutes les condamnations de la loi depuis le début des temps jusqu'à la fin, puisque la loi est un tout indivisible, et il se retrouvera dans les peines d'une mort éternelle.

Dans son épître aux Galates, Paul parle aussi de ceux qui étaient venus troubler leur âme en leur demandant d'observer la loi: «Le

zèle qu'ils ont pour vous n'est pas pur, mais ils veulent vous détacher de nous, afin que vous soyez zélés pour eux» (Galates 4:17); «Vous couriez bien: qui vous a arrêtés, pour vous empêcher d'obéir à la vérité ? Cette influence ne vient pas de celui qui vous appelle» (Galates 5:7-8). Le diable envoie plus de gens en enfer avec le christianisme contrefait des Évangéliques qu'avec n'importe quelle autre religion sur la face de la terre. Le fait de vouloir observer la loi rend les gens très religieux, et **ne vous y trompez pas, les efforts et les choix personnels sont des œuvres au même niveau que les œuvres de la loi**. C'est dans la nature même de la loi. Vouloir ressusciter les commandements de l'Ancienne Alliance, ou les considérer comme un mode de vie, revient à adopter une religion que Christ a déclarée morte, tout en essayant de vivre dans une relation rachetée par Christ. L'huile et l'eau ne se mélangent pas, pas plus que la loi et la grâce. Il s'agit de deux alliances entièrement différentes: «Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi; vous êtes déçus de la grâce» (Galates 5:4). **Chercher à être justifié par les œuvres de la loi revient à chercher à être plus obéissant et plus proche de Dieu par nos propres efforts, et cela est une erreur fatale**. Le fait de proclamer le libre-choix dans le salut, d'obéir aux commandements, d'observer le Sabbat, de payer la Dîme, de suivre un régime alimentaire, de respecter les Fêtes, ou de passer simplement par le baptême (qui lui-même est un rituel de

purification de la Loi), n'a aucune valeur pour une vie spirituelle authentique. Toutes ces choses contribuent plutôt à faire du salut par la grâce un salut par les œuvres qui valorise les efforts humains dans un respect de la dignité humaine. Nous prions que notre Dieu et Roi, le Seigneur Jésus-Christ, vous accorde la grâce d'ouvrir vos yeux à la vérité afin que vous puissiez connaître la vraie liberté des enfants de Dieu, et qu'il vous garde des pièges subtils des ennemis qui déforment la grâce du salut à leur perte.

A Christ seul soit la Gloire

